

11 Prise en compte de l'énergie, les ressources naturelles et le climat

1 Avis de la MRAe (chapitre 3.5)

L'étude d'impact doit être complétée par une analyse des incidences énergétiques, climatiques (émission carbonées) et de la consommation des ressources naturelles sur l'ensemble de la durée de vie des aménagements, en phase de chantier comme en phase d'exploitation.

L'Ae recommande d'intégrer à l'étude d'impact l'analyse qualitative et quantitative des émissions carbonées, des consommations énergétiques et de la consommation de ressources naturelles relatives aux travaux et à l'exploitation des futurs aménagements, et d'évaluer l'adéquation et la durabilité du projet au regard des enjeux climatiques (préservation du climat et adaptation à son évolution).

2 Compléments apportés

2.1 Etudes des émissions de Gaz à effet de Serre (GES)

2.1.1 Données territoriales

SOURCE : PCAET BREST METROPOLE, 2025

Sur la métropole :

891 622 teq CO2 sont émises par an par le territoire de Brest métropole, soit 4,3 teq CO2 par habitant et par an.

Ces émissions n'intègrent pas les émissions indirectes, générées par la fabrication et le transport des biens importés sur le territoire. En réalité, l'empreinte carbone moyenne globale d'un français est estimée à 11,5 teq CO2 par an.

- 28% résidentiel
- 22% transports de voyageurs
- 17% agriculture
- 15% tertiaire
- 8% fret
- 8% industrie
- 2% déchets

2.1.2 Etude des émissions de GES du projet

SOURCE : ARKEA PARK ETUDE EMISSION DE GES, 2025

L'étude des émissions du projet a été réalisée en janvier 2025. L'étude dans sa complétude est portée en Annexe 2 page 199

L'étude porte sur les émissions générées par le projet durant son cycle de vie (100 ans).

Les émissions se décomposent ainsi :

En phase de construction les émissions totales sont estimées à **56 309 tCO2e**, répartis ainsi :

- Fondation (23%),
- Charpente (13%),
- CVCEs (10%),
- Corps d'état secondaire (10%).

En phase d'exploitation les émissions annuelles seront de l'ordre de **10 614 tCO2e par an**, réparties ainsi :

- Déplacements (67%),
- Intrants - biens et matières (29%).

Les travaux et immobilisations en phase exploitation émettront **174 674 tCO2e** sur l'ensemble de son cycle de vie dont :

- Corps d'état secondaire (33%),
- Vidéo-Son-Intrusion (19%),
- Équipement IT (13%).

En phase de démantèlement les émissions totales sont estimées à 1 786 tCO2e

- VRD (30%),
- Fondation (14%),
- Charpente (13%).

Ainsi sur l'ensemble du cycle de vie :

- Émissions totales : 1 294 142 tCO2e
- Répartition : Construction (4%), Exploitation (82%), Travaux et immobilisations (14%), Démantèlement (<1%).

i Ce chapitre vient compléter les incidences sur le climat et l'énergie (chapitre 2.5.2 de l'étude d'impact)